

# Un projet d'éducation bilingue vers les langues de spécialité

## ANNA GALLIANO

Enseignante de langue française à l'école secondaire du 2º degré très intéressée par les projets d'expérimentation bilingue.
Experte en "français des affaires et des professions". Auteur de publications littéraires.

Une convention pour mettre en place des projets d'éducation bilingue, obtenir les certificats et les diplômes de la C.C.I.P., pouvoir accéder avec plus de compétences au monde du travail et aux cours universitaires.

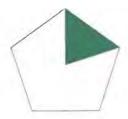
Depuis plusieurs années, les enseignants de langue française de l'Institut Technique Commercial "I. Manzetti" de la ville d'Aoste suivent des cours de perfectionnement en français des affaires et des professions pour améliorer leurs compétences professionnelles et pour pouvoir offrir aux élèves un parcours didactique bien accroché à la réalité.

Ces cours sont tenus par les experts de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (C.C.I.P.) qui possède une section entièrement consacrée à l'enseignement.

Les séminaires ont permis de transformer complètement le programme traditionnel pour aborder les sujets économiques et juridiques, en tenant compte de l'actualité et des comparaisons possibles avec le système italien.

Depuis quelques années, les enseignants d'économie et de droit participent eux aussi à ces cours et c'est à ce moment que sous nos yeux s'est présentée la possibilité de réaliser un véritable travail interdisciplinaire bilingue qui pouvait permettre aux élèves d'unir les différentes disciplines en utilisant la langue française et de profiter de leur effort scolaire pour acquérir des compétences reconnues au niveau international. En effet, à partir du mois de février 1998, la Région Autonome a signé une convention avec la C.C.I.P., convention qui reconnaît l'Institut Technique Commercial "I. Manzetti" comme centre d'examen pour obtenir les certificats et les diplômes de la C.C.I.P. Ces titres certifient la connaissance du français de spécialité au niveau international et permettent d'accéder plus facilement au monde de l'entreprise, de l'administration publique et à certains cours universitaires.

Au mois de juin 1998, l'Institut a mis en place la première session d'examens qui a vu la participation de 36 candidats au Certificat pratique de français commercial et économique et d'un candidat au Diplôme supérieur de Français des Affaires; les résultats ont été particulièrement satisfaisants : pour le Certificat, 34 candidats ont été reçus(1 absent et 1 non reçu) avec 11 mentions



Salle du Proviseur de l'1.T.C. d'Aoste, le 13 février 1998, le jour de la signature de la Convention entre la Région Autonome Vallée d'Aoste et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

(Photo de Anna Galliano)



## Tableau des examens

Les examens de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris testent l'aptitude à utiliser le français dans la vie professionnelle à des niveaux différents ; ils impliquent une comnaissance de la langue, une compréhension de l'environnement et de la culture socio-économiques.

## Français des affaires

Diplôme approtondi de français des affaires Travail de recherche spécialisée

Diplôme supérieur de français des affaires Langue des affaires, connaissances, commerciales et de l'environnement socu-économique.

Certificat pratique de français commercial et économique Langue courante et compréhension des notions de base en économie et commerce.

### Français des professions

Examens fonctionnels : utilisation spécifique du français dans la profession concernée.

Certificat de français juridique.

Certificat de français du secrétariat.

Certificat de français des professions scientifiques et techniques.

Certificat de français du tourisme et de l'hôtellerie.





"bien" et 4 mentions "très bien" ; le candidat du Diplôme a été reçu avec la mention "bien".

Ce fait démontre que le parcours normal à l'école offre la possibilité d'exploiter les notions acquises pour dépasser le milieu strictement scolaire et acquérir une compétence supplémentaire, reconnue dans le monde entier.

A partir de cette année année scolaire 1998/99, un enseignant de droit et d'économie et un enseignant de langue française ont pensé réaliser dans une classe de III A Igea (Indirizzo Giuridico Economico Aziendale) un projet interdisciplinaire visant à transférer les connaissances de droit en langue française et à approfondir la comparaison entre les deux systèmes juridiques, l'italien et le français. Ce parcours devra continuer dans les classes suivantes et permettra, à la fin de la cinquième, de pouvoir soutenir l'examen de la CCIP pour obtenir le Certificat de français juridique. Dans ce but, le programme bilingue s'appuie sur un manuel de droit en français, sur le matériel exploité pendant les cours de recyclage mentionnés et sur la presse de spécialité.

#### Réflexions

La difficulté de mettre en place des projets d'éducation bilingue disparaît lorsque la langue devient un instrument essentiel de connaissance et lorsque les élèves s'aperçoivent que les compétences bilingues acquises leur permettront d'ouvrir leurs horizons et de créer d'éventuels contacts intéressants avec des réalités économiques nouvelles.

Du côté des enseignants, le travail du projet

bilingue devient un véritable travail complémentaire, particulièrement enrichissant du point de vue des contenus et des méthodes didactiques.
En plus, le travail du projet bilingue permet aux élèves les plus compétents d'approfondir leurs connaissances et aux plus faibles d'améliorer leur niveau en revenant plusieurs fois sur les mêmes concepts et en les abordant sous différents points de vue.

Pour des renseignements ultérieurs, contacter les enseignants : Luigi Ferina, Professeur de droit et d'économie, Anna Galliano, Professeur de langue française à l'Institut Commercial "I. Manzetti" d'Aoste ou bien Germana Revel, Professeur de langue française au Bureau d'Education Bilingue.